

Porrentruy, le 10 juillet 2026



COMMUNIQUE DE PRESSE

Restriction d'utilisation de l'eau potable à l'échelle du district de Porrentruy



Le 26 juin dernier, un communiqué de presse commun entre les syndicats et communes du district a été publié recommandant à la population une utilisation rationnelle de l'eau potable. Ces recommandations n'ayant pas permis une réduction suffisante de la consommation, l'ensemble des distributeurs d'eau potable du district se sont réunis en début de semaine pour faire le point sur la situation.

La sécheresse et le déficit de précipitations importants que nous vivons depuis plusieurs semaines accentuent quotidiennement la pression sur les ressources en eau, le risque incendie et les milieux naturels de l'ensemble du district. Le débit de plusieurs sources a fortement diminué et l'exploitation de certaines d'entre elles a dû être interrompue afin de préserver les milieux naturels.

Jusqu'à présent, les interconnexions entre les différents réseaux d'alimentation ont permis d'assurer l'approvisionnement en eau potable dans toutes les communes du district. Toutefois, les ressources encore disponibles sont actuellement fortement sollicitées. Les infrastructures techniques, notamment les stations de pompage et les installations de traitement, fonctionnent à un niveau d'exploitation élevé et certaines ont atteint leurs limites de leur capacité.

Au vu de cette situation, les distributeurs d'eau et les communes du district ont décidé à l'unanimité qu'il était devenu nécessaire de restreindre l'utilisation de l'eau potable.

Les interdictions suivantes entrent en vigueur de suite et jusqu'à nouvel avis :

- **Arrosage des pelouses**
(Seuls les terrains de sport publics/officiels peuvent encore être arrosés mais au strict nécessaire pour garantir leur pérennité)
- **Remplissage et alimentation des piscines privées**
(Seules les piscines publiques peuvent utiliser de l'eau pour garantir le respect des normes sanitaires)
- **Lavage des véhicules, rues, places, terrasses et toits**
- **Fonctionnement des fontaines publiques alimentées pas de l'eau potable du réseau**
(Une fontaine alimentée en eau potable par village pourra être maintenue en service si nécessaire afin de permettre aux usagers de se désaltérer)

Les recommandations suivantes restent en vigueur :

- Limiter l'arrosage des jardins potagers, arbres et fleurs au strict nécessaire, uniquement en fin soirée ou tôt le matin et de préférence manuellement
- Contrôler régulièrement vos installations afin de détecter toute fuite et s'assurer que les robinets sont correctement fermés, notamment avant un départ en vacances.
- Réduire la durée des douches
- Fermer les robinets lors de toute utilisation ne nécessitant pas un écoulement continu de l'eau (brossage de dents, rasage, vaisselle, etc.)

Un effort collectif indispensable

Chaque litre économisé contribue directement à préserver une ressource précieuse et limitée. L'implication de chacune et chacun est essentielle pour garantir la disponibilité de l'eau potable, assurer la continuité des activités agricoles et économiques, protéger les milieux naturels et maintenir des capacités suffisantes pour la défense incendie.

Les autorités communales, les distributeurs d'eau du district et les services cantonaux suivent l'évolution de la situation au quotidien. Les mesures pourront être adaptées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et de l'état des ressources disponibles.

Nous remercions chaleureusement la population pour sa compréhension, son sens des responsabilités et sa précieuse collaboration. La solidarité et l'engagement de toutes et tous sont aujourd'hui indispensables pour traverser cette période de sécheresse exceptionnelle.

Le SidP, le SEHA, le SEV et les Communes du district de Porrentruy

Personnes de contact :

- | | |
|--|-----------------|
| - Victor Egger,
Maire de Fontenais, membre du comité du SidP en charge de l'eau : | 079 / 333 20 79 |
| - Gregory Pressacco
Chef de service du SidP : | 079 / 827 85 86 |